

DELEATUR *s. m.*

Mot latin qui signifie *que ce soit détruit, effacé*. IMPR. : Signe par lequel on indique, dans la correction des épreuves, les lettres, les mots ou les lignes à retrancher.

Entfernungs-
zeichen (δ),
deleatur

dele, Latin
word meaning
delete (usually
contracted to δ)

quitese

latijnsch woord
dat beteekent
„moet vernietigd
worden”, weg-
latingsteeken



**l'ouvrage des États. Decoux qu'ils ont l'intention de ne pas
éditer par manque de décisions et de choix posés**